

« Les sens de la décentralisation. Pouvoir et frontière en France depuis 1981 ».

- Thèse de Science politique soutenue le 12 décembre 2001 à l'Université Paris-IX.

- Composition du jury :

Jacques CHEVALLIER, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Dominique DAMMAME, Professeur à l'Université Paris-IX Dauphine

Jacques GERSTLE, Professeur à l'Université Paris-I Sorbonne

Catherine GREMION, Directeur de Recherche au C.N.R.S.

Pierre ROSANVALLON, Directeur d'Etudes à l'E.H.E.S.S.

En France, en 1981, sont consacrés par le gouvernement Mauroy puis par l'assemblée les *Droits et libertés des communes, des départements et des régions* (décret du 2 mars 1982). Reposer le sens de cette initiative politique contre la représentation spontanément admise qui fait d'elle une « loi de décentralisation », cela pour explorer l'hypothèse d'une rupture accomplie dans l'ordre du pouvoir, penser ce processus en cours de révolution : telle est l'entreprise de recherche initiée par ce travail, qui en détermine les objets comme les problématiques.

A commencer par un questionnement de la pertinence d'une représentation dominante. Que fait le discours savant depuis 1981 lorsqu'il se donne donc pour objet « la décentralisation » et ses « effets » ? Voilà qui suppose d'en passer par l'analyse critique de l'ensemble des commentaires consacrés aux « effets » de cette loi en date de 1981.

S'impose également l'analyse du discours qui accompagne cette inédite consécration en « droits » et « libertés ». Que font les acteurs politiques de 1981 quand ils disent vouloir « faire la décentralisation », quand ils affirment vouloir faire de « la décentralisation » la « grande affaire du Septennat » ? Il s'agit ici de renoncer à voir dans « la décentralisation » la vérité du fait pour s'attacher à l'usage qui en est fait dans l'action politique. Cette démarche conduit ainsi à distinguer d'une part un discours *sur* l'action qui joue de « la décentralisation » comme d'un *mythe*, qui *annonce* « la décentralisation et la régionalisation » et d'autre part une logique de l'action qui *s'énonce* juridiquement en « droits » et « libertés ».

Reposer et réfléchir le sens de cette initiative appelle donc un dialogue avec le passé, un détour par le sens d'une révolution accomplie et revendiquée il y a deux siècles, pour la « nation », c'est à dire pour une « loi commune et une représentation commune ». Que font les révolutionnaires quand ils inventent la nouvelle frontière du département ? A rebours d'une interprétation qui fait de cette nouvelle frontière le fruit d'un compromis « rationalisateur », s'ouvre le champ d'une théorie des rapports entre pouvoir et frontière.

L'objet de la recherche peut être ainsi repensé : que fait le gouvernement de 1981 sinon consacrer en « droits » une nouvelle frontière ? Que fait le gouvernement de 1981 sinon consacrer la légitimité de la représentation politique *séparée* de « droits » et de « libertés » ? Quel sens cette rupture est-elle susceptible de donner aux transformations des pratiques de représentation politique ? C'est à ces questions que ce travail s'efforce de répondre, en revenant sur les faits, en explorant le comment de l'abandon d'une logique symbolique de pouvoir qui porte le nom de *nation*.

*The Sense of Decentralization
Power and Frontier since 1981*

In 1981, the French government Mauroy consecrates and sanctions the *Rights of communes, departements and regions*. The idea is that political stakes of institutional change in France since 1981 can be no longer understood without paying very special attention to what turned out in this initiative. The main point is to demonstrate that this act is not a « Decentralization law » nor even a « Regionalization law ». Against all evidence, and the strategical use of a *myth*, it should best understood as a revolution, as the second French Revolution. If nation in 1789 rises up against monarchy, there is another revolution, started in 1981, which so breaks with nation understood as a logic of power. This work is to show light on the outcomes of such a radical and historical giving up, which necessarily does concern other countries than France itself.